RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 701/82 du Conseil, du 25 mars 1982, établissant les règles générales relatives à des opérations de distillation de vins de table visées à l'article 15 du règlement (CEE) n° 337/79

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 80 du 26 mars 1982.)

Page 33, à l'article 7 paragraphe 4 premier alinéa :

au lieu de : « ... l'article 5 paragraphe 2 ... »,
lire : « ... l'article 6 paragraphe 2 ... ».